



HUBER ENGINEERED MATERIALS

# Fiche de données de sécurité

## MOLDX® S45

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 10/03/2022  
Date d'impression : 10/03/2022

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 1 de 10

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MOLDX® S45  
Nom chimique Hydroxyde d'aluminium

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	>99
Traitement de surface	--	--	Enregistré	Non classé	0.5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant supprimeur de fumée  
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Internet [www.hubermaterials.com](http://www.hubermaterials.com)  
E-mail [hubermaterials@huber.com](mailto:hubermaterials@huber.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)  
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

#### Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

# Fiche de données de sécurité

MOLDX® S45

Date d'émission : 10/03/2022  
Date d'impression : 10/03/2022

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 2 de 10

**Danger pour l'environnement** Non classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

**Symboles/pictogrammes**      Aucun(e)  
**Mention d'avertissement**      Aucun(e)  
**Mentions de danger**              Aucun(e)

## Conseils de prudence

**Prévention**                              Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Se laver les mains soigneusement après manipulation

**Intervention**                          EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

**Stockage**                                 Conserver dans un endroit sec  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

**Élimination**                            L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**2.3. Autres dangers**                    Aucune information disponible.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	--	>99
Traitement de surface	--	--	Enregistré	Non classé	--	0.5

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux**                      En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

**Contact oculaire**                        En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

# Fiche de données de sécurité

MOLDX® S45

Date d'émission : 10/03/2022  
Date d'impression : 10/03/2022

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 3 de 10

<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles,** Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser

# Fiche de données de sécurité

## MOLDX® S45

Date d'émission : 10/03/2022  
Date d'impression : 10/03/2022

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 4 de 10

<b>équipement de protection et procédures d'urgence</b>	les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Pour les non-secouristes</b>	Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Pour les secouristes</b>	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Minimiser la génération et l'accumulation de poussières Mettre en place une ventilation adaptée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité Utiliser l'équipement de protection individuel requis
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité Conserver à l'écart des matières incompatibles

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### L'hydroxyde d'aluminium

ACGIH	TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
OSHA	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> Total Dust 5 mg/m <sup>3</sup> Respirable Dust
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust); 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)
France	Not established (Non établi)
France	Not established (Non établi)
Pologne	2.5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable); 1.2 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
Russie	6 mg/m <sup>3</sup> TWA (aerosol)
Suisse	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité

MOLDX® S45

Date d'émission : 10/03/2022  
Date d'impression : 10/03/2022

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 5 de 10

Royaume-Uni 10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

**Procédures de surveillance recommandées** Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

**Valeurs limites biologiques :** Aucun(e)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)  
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Dangers thermiques** Aucun(e) connu(e).

**Mesures d'hygiène** Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément aux réglementations locales

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect:**

État physique Solide Poudre

Couleur Blanc

Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune information disponible

pH : 8.4-10.2 (5% water suspension)

Point de fusion / intervalle de fusion Sans objet

**Fiche de données de  
sécurité**  
MOLDX® S45

Date d'émission : 10/03/2022  
Date d'impression : 10/03/2022

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 6 de 10

Point d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Non combustible
Taux d'évaporation	Indéterminé(e)(s).
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	
Limite inférieure d'inflammabilité	
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Sans objet
Hydrosolubilité	Insoluble
Coefficient de partage	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	392 °F (200 °C)
Viscosité	Sans objet.
Densité	2.4 g/cm <sup>3</sup> , 20° C

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles Formation de poussières
10.5. Matières incompatibles	Acides forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Éviter toute inhalation du produit
<b>Peau</b>	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une

**Fiche de données de  
sécurité  
MOLDX® S45**

Date d'émission : 10/03/2022  
Date d'impression : 10/03/2022

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 7 de 10

	irritation
<b>Yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### L'hydroxyde d'aluminium

<b>DL50 par voie orale</b>	> 2000 mg/kg Rat
<b>CL50 par inhalation</b>	Rat > 2.3 mg/l (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte
<b>CIRC</b>	Non répertorié

## SECTION 12 : Informations écologiques

**12.1. Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

#### L'hydroxyde d'aluminium

<b>Classification allemande WGK (AwSV)</b>	5220 WGK: nwg
--	---------------

**12.2. Persistance et dégradabilité** Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Coefficient de partage** Sans objet

**Facteur de bioconcentration (BCF)** Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes** Aucune information disponible

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination



# Fiche de données de sécurité

MOLDX® S45

Date d'émission : 10/03/2022  
Date d'impression : 10/03/2022

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 9 de 10

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires mondiaux

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	55-1-02594	Y	Y	Y	A
Traitement de surface	--	--	Y	Y	Y	Y	Y	Y		Y	Y	Y	A

**Légende** X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

#### REACH No.

##### L'hydroxyde d'aluminium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119529246-39

REACH

Turkish KKDIK pre-registration 05-0000193352-73-0000

##### Traitement de surface

Numéro d'enregistrement REACH Enregistré

REACH

#### Allemagne

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

##### L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande WGK 5220 WGK: nwg (AwSV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange ont été réalisées

## SECTION 16 : Autres informations

#### Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission :

10/03/2022

Date d'impression :

10/03/2022

Numéro de révision:

1.3.1

#### Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs  
email: regulatory.affairs@huber.com.

# Fiche de données de sécurité

## MOLDX® S45

Date d'émission : 10/03/2022  
Date d'impression : 10/03/2022

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 10 de 10

**Règlement CLP (CE 1272/2008)** Non classé

### Étiquetage

<b>Symboles/pictogrammes</b>	Aucun(e)
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)
<b>Mentions de danger</b>	Aucun(e).

**Conseil en matière de formation** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

### Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification  
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)  
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - Équipement de protection individuelle  
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis  
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)  
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (aérien)  
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)  
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)  
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Système général harmonisé (SGH)  
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**